



ARTS, LETTRES, LANGUES

LICENCE Lettres ; Lettres Modernes

Lettres



Niveau d'étude
visé
BAC +3



ECTS
180 crédits

Présentation

Organisée par l'UFR de Langue française, la licence de lettres modernes permet de se spécialiser dans l'étude de la langue française (grammaire, lexicologie, stylistique) et de découvrir les littératures francophones de diverses époques à travers le monde.

La Licence mention Lettres, parcours Lettres Modernes, est destinée à des étudiant(e)s qui souhaitent approfondir leurs connaissances en **littérature française** et qui veulent s'initier à l'étude de la **langue** (grammaire, lexicologie, stylistique). La **curiosité intellectuelle**, le goût de la **lecture**, une certaine aisance à l'**écrit** ainsi qu'une aptitude à la réflexion sont des compétences souhaitables pour suivre cette formation avec succès. La filière s'organise en 4 options :

- OPTION A : « LITTÉRATURES ET LANGUE FRANÇAISE ». Cette option se concentre sur les littératures (française et comparée) ainsi que sur la langue française, en faisant une place au latin et à la langue vivante. Ce parcours, éprouvé et reconnu depuis longtemps, est notamment destiné aux étudiant(e)s qui veulent préparer les **concours de l'enseignement**.

- OPTION B : « CULTURE ET CRÉATION LITTÉRAIRES ». Cette option intègre une formation et une réflexion sur les formes plus récentes de la fiction (cinéma, BD, nouveaux médias) tout en conservant les bases en littérature française. Elle est destinée aux étudiant(e)s et aux étudiants qui veulent s'orienter vers les **métiers de la culture**.

- OPTION C : « LITTÉRATURE GÉNÉRALE ET COMPARÉE ». L'option C a une orientation résolument **internationale**. Elle requiert la pratique d'au moins une langue vivante. Elle privilégie la réflexion sur la relation entre la **littérature française et celles des autres pays**, mais se penche également sur le lien entre la littérature et les arts.

- OPTION D : « DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE ». L'option (3^e année uniquement) combine l'**essentiel de l'option A** avec une formation spécifique à la didactique du **français langue étrangère**. Elle est destinée aux futur(e)s **enseignant(e)s de FLE**.

Tutorat

UFR de Langue française

Le tutorat à l'UFR de Langue française offre aux étudiantes et aux étudiants qui le souhaitent un accompagnement personnalisé, en complément des enseignements suivis en CM et en TD. Les tuteurs et tutrices sont inscrit(e)s en Master ou en Doctorat. Sa vocation n'est pas de constituer un cours particulier, mais d'assurer le lien entre les enseignements (CM, TD) et un travail personnel régulier et efficace. Les groupes comportant un nombre limité d'étudiantes et d'étudiants (généralement moins de dix), le dispositif permet en effet de bénéficier d'un suivi individuel et d'une préparation spécifique aux examens. Tout au long de l'année, des exercices d'entraînement (pendant la séance et d'une séance à l'autre) sont proposés, et chaque étudiante ou étudiant peut demander un retour sur un point particulier du cours ou du TD. Même si la participation au tutorat est libre, même si aucun engagement n'est requis, l'expérience – et les résultats d'examen – montrent qu'une présence régulière aux séances, dès le début de l'année universitaire, est nécessaire pour qu'un bénéfice appréciable puisse être retiré du dispositif. Qu'il s'agisse de consolider des savoirs fondamentaux ou de se perfectionner en vue d'une mention, l'efficacité du tutorat est réelle. Ce tutorat est un cours de soutien. Il ne donne lieu à aucune validation et ne permet la délivrance d'aucun crédit ECTS. Le planning des séances de tutorat est affiché à l'UFR en début de semestre.

• **Contact :**

Mathilde VALLESPIR (pour l'UFR de Langue française) : [✉](mailto:mathildevallespir@club-internet.fr)

UFR de Littérature française et comparée

Les séances de tutorat permettent d'accueillir au sein de groupes limités (4 à 8 personnes en moyenne), les étudiantes et étudiants en Lettres (L1, L2 et L3) motivé(e)s souhaitant améliorer leur niveau dans les disciplines spécifiquement littéraires, par des conseils méthodologiques, des entraînements à la dissertation littéraire, au commentaire ou à l'explication de texte, mais aussi par une initiation à la recherche et à l'utilisation de documents (livres, revues, internet,...), et par des conseils d'organisation. Le tutorat s'adresse également aux étudiantes et aux étudiants qui ont besoin d'améliorer la qualité de leur expression, écrite ou orale – condition *sine qua non* de la réussite d'études en littérature française et comparée. Le tutorat de Littérature française participe aussi à l'accueil des étudiantes et étudiants étranger(e)s (Erasmus, échanges internationaux, personnes d'origine étrangère briguant les diplômes français). Des séances serviront à orienter ce public qui ne connaît pas encore très bien le système universitaire français et à l'initier aux exercices canoniques pratiqués en France. Trois formes de tutorat sont donc proposées par l'UFR de Littérature française et comparée :

1/ Tutorat de méthodologie adapté aux modules fondamentaux de littérature ;

2/ Tutorat d'orthographe et d'expression française ;

3/ Tutorat d'accueil des étudiants étrangers.

Les horaires et les salles seront affichés à la rentrée. Les séances sont prévues aussi bien pour des demandes ponctuelles que pour un suivi individualisé tout au long du semestre. L'inscription se fait directement auprès des tuteurs et tutrices. Pour mettre toutes les chances de son côté, il est important de participer aux séances de tutorat dès les premières semaines, sans attendre les premières notes reçues dans les TD. Le dispositif du tutorat a montré par le passé qu'il pouvait constituer un appui décisif pour la réussite en Licence. Ces séances permettent en outre de fréquenter des étudiantes et des étudiants plus avancé(e)s, inscrit(e)s en Master, capables de transmettre leur expérience récente.

• **Contacts :**

Corinne COOPER-DENIAU et François de SAINT-CHÉRON (pour l'UFR de Littérature française et comparée) : [✉](mailto:corinne.deniau-cooper@sorbonne-universite.fr) ; [✉](mailto:francois.de_saint-cheron@sorbonne-universite.fr)

Savoir-faire et compétences

La licence de lettres modernes exige des étudiants : a) une forte capacité de lecture b) une formation solide aux exercices d'explication et de commentaire des textes littéraires c) une bonne maîtrise des structures linguistiques et des exercices d'analyse grammaticale, lexicale et syntaxique (français, latin, LV) d) une ouverture à la dimension historique des objets d'étude (états de langue anciens, formes littéraires anciennes, mais aussi formes très contemporaines) e) une maîtrise de la rédaction écrite et des exercices oraux f) une ouverture d'esprit et une capacité de réflexion qui soient de nature à les conduire, dans toutes les disciplines concernées, au-delà des connaissances de base, à une véritable aptitude à la problématisation g) ouverture aux formes nouvelles d'expression, aux relations entre littératures, arts et nouveaux médias, réflexion sur les formes de la création littéraire.

Dimension internationale

Les UFR de Langue française et de Littérature française et comparée sont partie prenante du réseau Erasmus+, qui offre aux étudiantes et aux étudiants, plus particulièrement en L3 et en Master, la possibilité d'aller étudier un semestre ou une année entière à l'étranger, dans une autre université européenne partenaire, tout en validant leur diplôme en Sorbonne. Les accords s'étendent à la majorité des pays de l'UE et concernent tous les parcours incluant des enseignements dispensés par ces deux UFR. Ils permettent d'aller suivre pendant une période significative des cursus en français, en anglais, ou dans d'autres langues : allemand, grec, langues scandinaves, langues slaves ou langues romanes

Contacts :

Questions administratives : [✉](mailto:erasmus-out.ri@sorbonne-universite.fr) ;

Aspects pédagogiques : Géraldine VEYSSEYRE (pour l'UFR de Langue française) [✉](mailto:gveyssey@gmail.com) , Sophie BASCH (pour l'UFR de Littérature française et comparée) [✉](mailto:sophie.basch@sorbonne-universite.fr)

Relations internationales : <http://lettres.sorbonne-universite.fr/partir-etudier-a-l-etranger>

Diplôme : Licence

Nature : Mention

Lieu(x)

Centre universitaire Malesherbes - 108, boulevard Malesherbes 75017 Paris

Sorbonne - 1, rue Victor Cousin 75005 Paris

Discipline(s) : LETTRES ET LITTERATURE

Niveau RNCP : Niveau V

Référentiel NSF : 131 Français, littérature et civilisation française

Secteur(s) DGESIP : Langues et littératures françaises

Référentiel SISE : Langues et littératures francaises

Régime(s) d'études : Formation initiale, Formation continue

Formation à distance : Non

Validation des acquis : Non

Double cursus interne : Non

Double cursus externe : Non

Pièces jointes à télécharger

Fichier :

Texte à afficher : Stage septembre 2021

Fichier :

Texte à afficher : Brochure de la licence Lettres Modernes

Contacts

Responsable pédagogique

Anne-Pascale POUHEY-MOUNOU

anne-pascale.pouey-mounou@sorbonne-universite.fr

Contact DOSIP

DOSIP

lettres-dosip@sorbonne-universite.fr

Mail de contact : lettres-languefrançaise-sorbonne@sorbonne-universite.fr

Téléphone de contact : 01 40 46 25 26

Liens vers les sites du diplôme

Texte du lien : <http://lettres.sorbonne-universite.fr/nos-formations/la-formation-initiale/choisir-par-discipline/lettres-langue-francaise/presentation-3091/>

Établissement(s) partenaire(s)

Laboratoire(s) partenaire(s)

Organisation

Contrôle des connaissances

Les Modalités de Contrôle de Connaissances, votées par les instances de SU, sont consultables sur l'ENT.

Il y a deux régimes d'évaluation des enseignements : le Contrôle Continu Intégral et le Contrôle Mixte.

Le Contrôle Continu Intégral (CCI)

- intègre deux notes au moins par enseignement pourvu d'un code propre.

- ne comporte pas d'épreuve lors des sessions d'examens de janvier et de mai.

- ne donne pas lieu à une convocation, les informations données oralement en cours ou en TD par l'enseignant ou l'enseignante en tenant lieu.

- ne comporte pas de session de rattrapage.

- NB1 : quand l'enseignement comporte deux volets regroupés sous un code unique, une épreuve dans chaque volet suffit pour atteindre le nombre d'épreuves requis.

- NB2 : Les étudiantes et les étudiants inscrits en crédits libres, également appelés « enseignements optionnels » (codes comportant un Z), sont toujours évalué(e)s en CCI, même si l'enseignement est indiqué comme évalué en Contrôle Mixte dans les brochures.

Le Contrôle Mixte (CM)

- comprend au moins une note de contrôle continu

- à laquelle s'ajoute le contrôle terminal lors des sessions d'examen de janvier et de mai conformément au calendrier facultaire.

- Ce contrôle terminal donne lieu à une convocation sur l'ENT.

- La note du contrôle continu compte pour 50% de la note finale sous deux conditions obligatoires :

1/ elle doit être supérieure à la note de contrôle terminal,

2/ elle doit être supérieure ou égal à 10, sinon, c'est la note du contrôle terminal qui est conservée.

- Si les résultats sont inférieurs à 10/20, l'étudiante ou l'étudiant peut se présenter à la session de rattrapage, sauf s'il valide par compensation l'UE ou le semestre.

La session de rattrapage

- Seuls les enseignements évalués en Contrôle Mixte donnent lieu à une possibilité de rattrapage, sauf si l'UE ou le semestre a été compensé.

- Le rattrapage ne comprend que des épreuves orales.

- La note acquise lors de la session de rattrapage se substitue à la note obtenue à la session de janvier ou de mai, même si elle lui est inférieure. Le contrôle continu n'est pas compté.

Règles d'assiduité

- L'étudiant ou l'étudiante doit être présent(e) à tous les cours (CM et TD) et à toutes les épreuves organisées qu'il s'agisse de CCI ou de CM.

- Trois absences injustifiées par semestre sont sanctionnées par la note de 0.

- Si les absences sont justifiées, l'étudiant ou l'étudiante peut demander à passer la dernière épreuve du CCI ou l'examen terminal dans le cas d'un Contrôle Mixte.

- Les certificats médicaux justifiant d'une absence à un devoir doivent impérativement être transmis à l'enseignant responsable et au secrétariat dans les meilleurs délais.

- L'absence à une épreuve durant la session d'examen est sanctionnée par un zéro.

- Des demandes de dispense d'assiduité peuvent être demandées en cas de situation particulière (handicap, emploi...). Elles doivent être adressées au directeur ou à la directrice de l'UFR dont dépendent les enseignements dans un délai d'un mois après le début du semestre (cf. formulaire dispense sur ENT).

- Dans le cas de la dispense d'assiduité, l'évaluation se fait sur la base de la dernière épreuve de contrôle continu uniquement (si CCI), ou sur la base du contrôle terminal (si CM).

- Tous les enseignements ne sont pas adaptés à la dispense d'assiduité (ateliers professionnels et d'écriture). Se renseigner auprès du secrétariat pédagogique.

Semaine tutorée

- Elle ne concerne que les enseignements de Licence en Contrôle Mixte.

- La dernière semaine du semestre est consacrée à des révisions ou des rappels méthodologiques. L'assiduité n'est plus obligatoire.

- En revanche, dans le cas des enseignements en CCI, la dernière semaine du semestre est une semaine de cours normale durant laquelle des épreuves écrites peuvent avoir lieu.

<https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/inscription/inscriptions-administratives>

Aménagements particuliers

- **Étudiants en situation de handicap :** <https://lettres.sorbonne-universite.fr/vie-de-campus/accompagnement-des-publics-spécifiques/être-accompagné>

- **Dispenses d'assiduité :** Des demandes de dispense d'assiduité peuvent être demandées en cas de situation particulière (handicap, emploi...). Elles doivent être adressées au directeur ou à la directrice de l'UFR dont dépendent les enseignements dans un délai d'un mois après le début du semestre (cf. formulaire dispense sur ENT). Dans le cas de la dispense d'assiduité, l'évaluation se fait sur la base de la dernière épreuve de contrôle continu uniquement (si CCI), ou sur la base du contrôle terminal (si CM).

- **Artistes et sportifs de haut niveau :** shn@sorbonne-universite.fr

Ouvert en alternance : Non

Ouvert en stage : Non

Admission

Conditions d'admission

Pour postuler en formation initiale :

- Bachelier et L1 en réorientation : parcoursup.fr

- Pour l'accès en L2 et L3 : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/inscription/candidature-et-admission-en-lettres-langues-sciences-humaines-et-arts>

Plus d'informations auprès du service des inscriptions administratives :

Tél. : 01 40 46 25 49

Contact : <http://scolarite.contact.paris-sorbonne.fr> et préciser l'objet de votre demande : « admission licence »

Pour postuler en formation continue :

Formation continue (= reprise d'études)

Tél : 01.40.46.26.72

Courriel : lettres-ftlv-fpc@sorbonne-universite.fr

Informations auprès de l'UFR de Langue française :

Courriel : secretariat.langue-francaise@paris-sorbonne.fr

Tél. : 01 40 46 25 26

En Sorbonne : Escalier G, RDC, 1 rue Victor Cousin

75230 Paris cedex 05

Informations auprès de l'UFR de Littérature Française et Comparée :

Courriel : secretariat.litterature-francaise@paris-sorbonne.fr

Tél. : 01 40 46 32 32

En Sorbonne : Escalier G, 3^e étage, 1 rue Victor Cousin

75230 Paris cedex 05

Droits de scolarité

Droits nationaux pour la licence :

<https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/inscription/inscriptions-administratives>

Et après

Poursuite d'études

Après la L2 : L3 Sciences du langage, L3 Information –Communication (CELSA, sur concours)

Après la L3 : Masters recherche : Littérature française/Littérature comparée / Langue française / Linguistique, Lettres Médiévales : littératures, langues, savoirs / De la Renaissance aux Lumières / Théorie de la littérature

Masters professionnels : Métiers de l'édition et de l'audiovisuel / Langue française appliquée (enseignement du FLE) / Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, CAPES / Préparation à l'agrégation de lettres

Autres établissements : Écoles de journalisme et de commerce (admission sur dossier ou sur concours) et Préparation des concours de la fonction publique

Insertion professionnelle

Ce diplôme a pour vocation de privilégier la poursuite d'études en Master.

Types d'emplois accessibles :

Professeur.e des écoles / Professeur.e des collèges et des lycées / Professeur.e de l'enseignement supérieur / Bibliothécaire / Documentaliste / Journaliste / Attaché.e de presse / Chargé.e de communication / Chargé.e d'études en ingénierie culturelle / Médiateur.rice culturel.le / Rédacteur.rice web / Responsable d'édition...

Exemples d'employeurs :

Bibliothèques / Centres de documentation / Organismes de recherche / Bureaux d'études / Cabinets d'étude et de conseil spécialisés en ingénierie culturelle / Groupes et agences de presse écrite, audiovisuelle, multimédia (quotidiens, périodiques, magazines, sites d'information...) / Sociétés d'édition / Sociétés de production audiovisuelles / Toutes entreprises commerciales, industrielles et de services (services études, documentation, communication) / Ministères, établissements publics et collectivités territoriales (services enseignement, études, documentation, documentation).

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Anne-Pascale POUHEY-MOUNOU

✉ anne-pascale.pouey-mounou@sorbonne-universite.fr

Contact DOSIP

DOSIP

✉ lettres-dosip@sorbonne-universite.fr

Établissement(s) partenaire(s)

Laboratoire(s) partenaire(s)

Lieu(x)

📍 Centre universitaire Malesherbes - 108, boulevard
Malesherbes 75017 Paris

📍 Sorbonne - 1, rue Victor Cousin 75005 Paris

Liens vers les sites du diplôme

Texte du lien : <http://lettres.sorbonne-universite.fr/nos-formations/la-formation-initiale/choisir-par-discipline/lettres/langue-francaise/presentation-3091/>